

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme BUSTIN - RONVEAUX demeurant Chaussée de Bruxelles 35 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 35 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section D n°253L2, 253P2, 253W2 et 253X2.

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ensemble et la demande de régularisation pour la rénovation et l'aménagement de cinq appartements dans des bâtiments existants ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

Pour l'ensemble du bien :

- Le bien comprend 6 appartements dont 5 à régulariser ;
- 5 appartements à régulariser dont 3 dans le bâtiment 1 situé à rue et 2 dans le bâtiment arrière (bâtiment 3) ;
- Le bâtiment 3 comprend un logement existant depuis 1956 ;
- 10 emplacements de parking dont 6 extérieurs et 4 intérieurs ; un local pour 13 vélos ;
- La hauteur sous corniche du volume principal à rue inchangée ;
- Le bâtiment 2 est démoli pour faire place à des jardins et des parkings (anciennement garages au rez avec une salle de fête du restaurant à l'étage) ;
- Les entrepôts arrière sont conservés et ne font pas l'objet du présent permis.

Pour le bâtiment 1 (bâtiment principal à rue) :

- Comprenant 4 logements à régulariser ;
- La démolition du volume secondaire arrière à simple pente ;
- Toiture à 4 versants mansardés, d'une hauteur sous corniche de 9m88 par rapport au niveau du seuil d'entrée (0m00) ;
- Un volume secondaire sur la façade latérale droite d'un gabarit R0 et d'une hauteur de 3m25 ; un deuxième volume secondaire neuf en façade arrière d'une hauteur de 6m10 par rapport au niveau du sol arrière (-2m31) et d'un gabarit R+1 à toiture plate ;
- La pose d'une fenêtre de toit en toiture de la façade arrière du volume principal, la modification de deux baies et l'installation d'escaliers d'accès ;
- Le bâtiment comprend une toiture en ardoise de teinte grise ; des soubassements en pierre ; des châssis en PVC de teinte blanche ; une brique de teinte rouge/brun ; des bandeaux en pierre blanche ; pour le volume secondaire arrière un crépi sur isolant de ton blanc ; des garde-corps métalliques de teinte gris anthracite (RAL 7016) et vitrés.

Pour le bâtiment 3 :

- Comprenant un logement déjà existant (logement 5) ;
- Les gabarits et hauteurs des volumes du bâtiment ne sont pas modifiés ;
- Les matériaux de façades ne sont pas modifiés ;
- Un escalier d'accès au logement sur le côté latéral recouvert d'un bardage bois et recouvert de végétation est prévu ; une nouvelle porte sectionnelle en aluminium de ton noir est prévue.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 janvier au 14 février 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 20 janvier 2025